Nations Unies E/CN.5/2016/NGO/9

Conseil économique et social

Distr. générale
1er décembre 2015
Français
Original : anglais

Commission du développement social
Cinquante-quatrième session
3-12-février 2016
Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain

Déclaration présentée par la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales et Soroptimist International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.

Merci de recycler

Déclaration

Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain : agir en faveur d'un développement social durable porté par les populations

Synthèse

Le développement social joue un rôle essentiel dans le monde contemporain : il sous-tend les objectifs de développement durable tout en respectant le principe universellement reconnu consistant à « ne laisser personne de côté ». Puisqu'il s'agit d'accorder la priorité à « l'humanité et [à] la planète », le développement social doit être placé au cœur des initiatives de développement.

Le fait que les objectifs de développement durable ont été adoptés par l'ensemble des 193 États Membres confirme l'existence d'un consensus quant à la nécessité de réaliser le développement social à l'échelle universelle. Il ne faut pas considérer le développement social comme un problème « des pays du Sud » car il concerne tous les pays puisqu'aucun d'eux n'a à ce jour atteint ses objectifs dans ce domaine. La présente déclaration esquisse les mesures qu'il convient de prendre pour repenser et renforcer le développement social au cours des quinze prochaines années.

Nous demandons :

- La participation du plus grand nombre à l'élaboration, la mise œuvre et l'évaluation des politiques. Cela requiert de considérer l'ensemble des catégories défavorisées, que l'on estime généralement « vulnérables », comme des acteurs clés du développement et de les associer à tous les niveaux de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques. Cela permettra de favoriser les actions concrètes au niveau de la base et de faciliter les contributions issues de l'expérience.

- Les données produites par les citoyens, y compris les données qualitatives, doivent être prises en compte dans l'évaluation des progrès en matière de développement social. À elles seules, les données quantitatives ne permettent pas de savoir si le développement social bénéficie à tous les citoyens. Les témoignages et les informations qu'ils transmettent doivent orienter l'élaboration et la mise en œuvre de solutions pratiques et efficientes.

- Le développement social doit être porté par le développement économique et le financement du développement car ces types de développement sont interconnectés. Cette approche intégrée et transversale doit prendre systématiquement en compte la réalisation de l'égalité et promouvoir l'accès de tous aux droits de l'homme. Il faut allouer des ressources spécifiques, à tous les niveaux, aux initiatives en faveur du développement social.

- L'une des principales missions des ONG, en tant qu'organisations parties prenantes et responsables, est de veiller à ce que les mécanismes du développement social produisent les résultats escomptés pour assurer le succès du Programme 2030 dans tous les pays.

En agissant de la sorte, les gouvernements feront montre de volonté politique en faveur du développement social et durable. Les comportements et les approches

doivent évoluer pour parvenir à des changements durables et transformateurs. Si le développement s'adresse vraiment à « l'humanité et [à] la planète », alors le développement social porté par les populations doit être au cœur de changements durables et pérennes.

Le développement social porté par les populations

Par définition, le développement social est axé sur l'humain. Afin de bien comprendre la portée et l'impact des mesures prises en faveur du développement social, dans le cadre des objectifs de développement durable (qui se veulent un programme pour les peuples, par les peuples et axé sur les peuples du monde), il est nécessaire de disposer de données qualitatives détaillées. Cela signifie que les catégories défavorisées doivent pouvoir témoigner de leurs expériences en matière de développement et que ces données puissent informer la mise en œuvre. Cet aspect du développement social n'est pas visible dans les données purement statistiques. Les franges les défavorisées de la société doivent avoir les moyens de produire et de fournir des données qu'elles ont elles-mêmes produites selon des méthodes et des approches de collecte plus larges qui tiennent compte des ambitions du Programme 2030.

Au plan international, la Commission du développement social doit être un espace où la participation des acteurs non gouvernementaux se fait de manière équitable et où les mesures et les politiques sont examinées. C'est ainsi que le Programme 2030 démontrera qu'il accorde la priorité aux personnes vulnérables et défavorisées. En participant à la Commission du développement social, les ONG locales, nationales, régionales et internationales sont en mesure de rendre compte des expériences des catégories défavorisées et donc de les émanciper au niveau international. Les ONG représentatives de chaque échelon devraient avoir les mêmes chances de s'exprimer et de proposer des solutions pratiques. Leurs contributions ont la même valeur que celles du monde de la recherche, de la science, des affaires ou celles des grandes ONG. Il importe de faire plus d'efforts spécifiques pour accroître le nombre d'intervenants et de participants issus des ONG et de la population. S'il en allait autrement au cours de cette Commission consacrée à l'aspect social, nous n'accomplirions pas l'objectif prioritaire et reconnu par tous et partout consistant à ne « laisser personne de côté ».

En ce qui concerne les méthodes de travail de la Commission, il conviendrait d'intensifier les efforts pour permettre une plus large participation et davantage de contributions. Les contributions de la société civile, des ONG et d'autres représentants des catégories défavorisées ne devraient pas être considérées comme ayant un caractère symbolique mais plutôt comme étant de grande valeur. Il importe que la Commission montre l'exemple en consacrant le principe d'inclusion et qu'elle apprécie à sa juste valeur le développement porté par les populations.

Élaboration et mise en œuvre des politiques de développement social

Il est crucial que ceux qui sont censés bénéficier en priorité des initiatives de développement social soient puissent peser sur les politiques de développement social et participer à leur élaboration. Les catégories traditionnellement marginalisées – dont les femmes de tous âges et les filles, les jeunes, les autochtones, les handicapés, les personnes âgées et les victimes de discriminations multiples – peuvent toutes participer au développement social et contribuer à

accélérer la mise au point de stratégies, de programmes et d'approches de développement efficaces. Les États, les organismes des Nations Unies, les ONG, la société civile et les autres parties prenantes, y compris les citoyens, ont tous un rôle à jouer en sorte que les catégories actuellement défavorisées puissent être intégrées à tous les niveaux de la prise de décision, qu'elles assument des responsabilités et aient accès aux services qui favorisent l'inclusion et l'autonomisation.

Désormais, il convient de mieux considérer la nature transversale de la vulnérabilité, particulièrement dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de développement durable en tant que mécanismes permettant d'assurer le développement social. La Déclaration de Copenhague mentionne pas moins de 53 fois les femmes, les filles et le genre, alors que son Engagement 5 est exclusivement consacré à l'égalité des sexes et dans lequel les questions intéressant exclusivement les femmes sont mentionnées à 9 reprises. Par ailleurs, les personnes handicapées y sont mentionnées 6 fois, les personnes âgées 2 fois et les autochtones 4 fois. Aucune allusion n'y a été faite à de nombreux groupes vulnérables tels que les sans-abri, les personnes souffrant de maladies mentales ou d'invalidité, celles de tous âges, celles qui vivent dans des situations de conflit ou celles qui sont victimes de discrimination en raison de leur orientation ou de leur identité sexuelle. Pour traiter comme il convient des aspects structurels et des causes de l'exclusion sociale et des inégalités auxquelles sont confrontées toutes les catégories défavorisées, il faut disposer de données plus étoffées et de meilleure qualité concernant les discriminations et les effets des politiques.

À titre de comparaison, dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est fait référence aux femmes, aux filles et au genre à 45 reprises et l'objectif 5, qui est exclusivement consacré à l'égalité des sexes et aux questions sexospécifiques, y est mentionné à 10 reprises. En outre, il y est fait référence au handicap à 11 reprises, au vieillissement et aux personnes âgées à 7 reprises, aux autochtones à 6 reprises et aux réfugiés et aux personnes déplacées à 2 reprises. Une fois encore, de nombreuses catégories victimes de discrimination ne sont pas directement évoquées. Cela trahit l'absence flagrante de progrès, d'implication et de détermination en matière de développement social. Or, il faut que cela change. Il est impératif que la Déclaration de Copenhague vienne compléter les objectifs de développement durable et que les gouvernements s'engagent concrètement en faveur du développement social en collaborant avec les catégories défavorisées et en leur permettant de participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques à tous les niveaux. En favorisant la participation de tous, le développement social sera nécessairement redéfini et renforcé au bénéfice de ceux qui en ont le plus besoin.

Le développement social comme approche intégrée et intersectorielle

Malgré le constat de la Déclaration de Copenhague selon lequel « le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement constituent des éléments interdépendants et qui se renforcent mutuellement dans le processus de développement durable » (par. 6) et la nécessité d'adopter une « approche multidimensionnelle et intégrée » (Engagement 2), les stratégies de développement demeurent toujours cloisonnées.

Quelles que soient les mesures appliquées, l'écart entre les plus riches et les plus pauvres ne cesse de se creuser. Ce phénomène, constaté dès 1995, est toujours

d'actualité 20 ans plus tard. C'est pour cette raison que le développement économique ne peut plus être dissocié du développement social. À chaque tentative de détermination du seuil de pauvreté, le facteur humain de la dignité, le respect des droits de l'homme et l'accès à divers services ne sont pas suffisamment pris en compte, bien qu'ils soient directement liés à la mobilité et à l'autonomisation économique. L'exclusion économique et sociale s'amplifiant mutuellement, il convient également de s'y attaquer de front de façon à entraîner un changement durable au bénéfice de tous. Par conséquent, les objectifs du développement social et économique et du financement du développement ne doivent pas être dissociés du développement social. Cette approche intersectorielle et intégrée doit se décliner au niveau global, au niveau des communautés et des individus.

La mise en œuvre d'une approche intégrée et multidimensionnelle à même de garantir que le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement se renforcent mutuellement n'est pas une idée neuve. Il convient cependant de la consolider et de l'appliquer de façon à parvenir à un développement social et à un développement durable plus larges. L'ensemble des approches de développement, y compris de développement social, devraient reposer sur les droits de l'homme et des plans d'actions nationaux pour en garantir la bonne exécution.

Contrôle des efforts de développement social et responsabilité

Pour que les catégories aujourd'hui défavorisées contribuent efficacement à la collecte des données, elles doivent comprendre pourquoi ces données sont rassemblées et quel est l'objet de l'évaluation. Trop de gens ignorent les buts et les objectifs de développement social convenus au niveau mondial. Il faut redoubler d'efforts pour mieux faire connaître les objectifs de développement durable, les droits de l'homme et les objectifs de développement social par le biais des écoles, des médias, et de campagnes d'information. Sans cela, les catégories traditionnellement défavorisées ne pourraient contribuer au développement social, bénéficier des programmes de développement social en vigueur et contrôler l'action des gouvernements. Cela vaut aussi bien pour les pays développés que pour les pays en développement.

Les mécanismes volontaires d'évaluation ne suffisent pas pour promouvoir la transparence des initiatives de développement social ou les renforcer. À l'avenir, il faudrait faire davantage en faveur de l'élaboration et de l'adoption de mécanismes de transparence, indispensables pour garantir la réalisation du développement social.

Conclusion

Nos organisations plaident pour un engagement renouvelé et un effort universel pour la réalisation du développement social dans tous les pays. Le développement social n'est possible que si les communautés vivent en paix, sont inclusives sur le plan économique et social et respectueuses de l'environnement, et si elles garantissent l'égalité d'accès à la justice pour tous. Tous ces principes visent à ce que chacun puisse bénéficier des avantages du développement. Le développement social se verra renforcé par l'adoption d'une approche adaptative, inclusive et intégrée. Cette approche mettra en avant la légitimité des institutions qui œuvrent en faveur d'un développement social durable.

Les dix engagements de la Déclaration de Copenhague sur le développement social conservent toute leur pertinence en rapport avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Par conséquent, la Commission du développement social a un rôle essentiel à jouer dans l'examen de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, d'autant que le développement social inclusif contribue directement à la réalisation du Programme 2030. À l'occasion de la Commission du développement social, les catégories de population traditionnellement marginalisées, dont les femmes et les filles, les jeunes, les autochtones, les handicapés et les personnes âgées doivent être en mesure de témoigner de leurs expériences en matière de développement social, ce qui représente un élément essentiel du Programme 2030.

Les objectifs mondiaux de développement durable s'annoncent comme un programme conçu par et pour les peuples du monde. Ils sont porteurs de changements et sont interconnectés et interdépendants. Les trois piliers – économique, social et environnemental – du développement durable détermineront les résultats des objectifs. Les actions concrètes esquissées dans la présente déclaration permettront de renforcer et de promouvoir le développement social comme partie intégrante du développement durable.